

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 17.06.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 juin 2016, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : Aurore MARECHAL DE JESUS par Anne-Marie CŒUR, Julien PRUDENT par Béatrice MAZIER

Absent : Arnaud BOULAY

Secrétaire de séance : David FICHET

Le compte-rendu du 24.05.2016 est approuvé à l'unanimité.

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE / MODIFICATION HORAIRES
HEBDOMADAIRES / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur diverses modifications de contrats concernant le personnel communal.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe - à temps complet - suite au départ en retraite d'un agent au 01.06.2016.

A l'unanimité, le conseil valide la suppression du poste précité.

Il informe le conseil municipal que suite à la réorganisation des services due notamment à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il conviendrait de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'ATSEM 1ère classe au 01.09.2016. La durée hebdomadaire passerait de 27.79/35ème à 28/35ème, permettant notamment à l'agent concerné de bénéficier de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

A l'unanimité, le conseil valide la modification horaire hebdomadaire telle qu'indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réorganisation des services due notamment à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il conviendrait de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe au 01.09.2016.

La durée hebdomadaire passerait de 24.84/35ème à 28/35ème, permettant notamment à l'agent concerné de bénéficier de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Il informe que la modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à 24.84/35ème et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à 28/35ème.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 26.01.2016, le conseil municipal avait décidé la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, non titulaire (CDD), à temps complet, au

01.03.2016, pour pourvoir au départ en retraite d'un agent des services techniques pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent. L'agent en CDD ayant donné majeure satisfaction aux tâches qui lui ont été confiées, il demande au conseil de bien vouloir délibérer sur la suppression de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe, non titulaire (CDD) à temps complet au 01.09.2016, et à la création d'un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe - à temps complet au 01.09.2016.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de subvenir aux besoins en personnel communal pour réaliser l'entretien des bâtiments scolaires notamment, procéder au transfert, à la surveillance et à l'encadrement d'enfants lors des temps périscolaires, de restauration scolaire et lors des NAP (nouvelles activités périscolaires), il conviendrait de prévoir la création d'un emploi permanent d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE à temps NON COMPLET au 01.09.2016.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil Municipal valide la modification du tableau des effectifs.

CREATION D'UN CUI CAE / COMMISSION RECRUTEMENT

Le maire fait part à l'assemblée que le personnel communal notamment affecté aux services périscolaires est insuffisant. Il conviendrait de recruter un agent pour pallier ce manque.

Il rappelle que le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI-CAE) est entré en vigueur, institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Il serait donc possible de créer un CUI-CAE pour un emploi d'agent polyvalent des services techniques, notamment affecté aux services périscolaires (surveillance, entretien des bâtiments, transferts d'enfants, encadrement des activités périscolaires...) à raison de 20 heures hebdomadaires. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée de 12 mois renouvelable une fois dans la limite de 24 mois maximum, sous réserve notamment du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion" avec Pôle Emploi.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour la création d'un tel contrat à compter du 01.09.2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi en CUI-CAE à compter du 01.09.2016, pour une durée de 12 mois renouvelable une fois, dans la limite de 24 mois maximum, sous réserve notamment du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion", avec un temps de travail de 20 heures.

Il autorise le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les conventions avec Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire dit qu'il conviendrait de constituer une commission de recrutement d'un agent technique polyvalent affecté notamment aux services périscolaires dès la rentrée scolaire de septembre 2016 (en contrat CUI-CAE).

Les membres de la commission de recrutement sont :

Président : Christian CLERC

Membres : MARLIN Patrice, BERNIGAUD Valérie, MAZIER Béatrice, CŒUR Anne-Marie, BOULAY Nadine

DENOMINATION DES DESSERTES

Monsieur le Maire fait part d'une demande du conseil consultatif des sages concernant la dénomination des chemins de dessertes de la commune.

Invités à rédiger une plaquette d'explication des différents circuits des Balades vertes, les membres du conseil des sages ont été confrontés aux descriptifs des chemins de la randonnée, qui sont souvent des dessertes communales entretenues, dont la fonction est par définition de desservir des parcelles de terrains ; mais c'est aussi 16,5 km de voies de communication pour les chasseurs, et de plus en plus souvent aussi pour des promeneurs et des marcheurs qui recherchent des lieux plus sécuritaires que les routes.

Aussi ils suggèrent au Conseil Municipal de leur donner un nom en rapport avec les lieux desservis, en recherchant sur les vieux cadastres les noms des parcelles qui ne sont, la plupart du temps, plus utilisés du fait du remembrement des exploitations agricoles.

Monsieur le Maire présente le plan de la commune agrémenté des dénominations de dessertes proposées. Les noms définis pourraient faire l'objet d'une signalétique nature appropriée, différente des chemins desservants des habitations pour éviter les confusions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les dénominations de dessertes communales proposées, à savoir :

Chemin de la Seugnière : de l'impasse du Vernay à la Seille

Bords de Seille- les Fleurs (de la coupure de la Seugnière au port de Louhans)

Bords de Seille - la rue au Loup (de la coupure de la Seugnière en allant à l'écluse)

Bords de Seille- les Caravottes (de la route de Branges à la maison M.Drapier)

Desserte des Saugerets (de l'impasse des Saugerets à la route du bas de Lusigny)

Bords de Seille- le Varin (de l'impasse Carré au chemin du Thielllet)

Desserte du Carillon (de l'impasse Carré au chemin du Thielllet dans les peupleraies)

Desserte des Guenilles (de la route du haut de Grannod à l'impasse des Guenilles à Bantanges)

Desserte de l'étang Dessous (de la route du Haut de Grannod à la route de la Buclière à Bantanges)

Desserte des Diablières (de la route du Haut de Grannod à la route de la Chapelle-Thècle)

Desserte des Retussions (de la route des Robins à la route de la Buclière ou Perrigny à Bantanges)

Desserte du château de Grannod (de la route des Robins au chemin du Curtil-Renaud)

Desserte du Curtelard (de la route de la Chapelle-Thècle à la route de la Croix)

Desserte de la Guillaumière ou Guillaumire (depuis la desserte des Diablières)

Desserte de la Rippe jolie (de la route de la Chapelle-Thècle à la route de la Croix, Rippe basse)

Impasse du Château d'eau (vers le château d'eau)

Impasse de la Ravière (desserte du champ de la Ravière)

Impasse du Thiot (au chemin des Marrages)

Desserte du champ Belot (vers la jardinerie des Petits-Bois)

Desserte de l'étang Blonde (depuis la rue des Renouillères)

Desserte des Rhétys (de l'impasse du petit Rédy à l'impasse des Communautés de Rédy)

Desserte des Communautés de Rédy

Desserte des Cantons (suite du chemin des Cantons)

Desserte des Ertons (de la route du moulin de Sâne à la Grange rouge)

Desserte du Vauvret (de la route du moulin de Sâne à la rue du Vauvret)

Desserte des Cailloux (du chemin des Cailloux à l'impasse de la Rippe ronde)

Desserte du champ Bouquet (de la route du petit Rédy au chemin des Aulx)

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux visuels de projet concernant la toiture du préau qui sera réalisé à l'école des garçons, et valide la deuxième proposition présentée (la toiture côté nord viendra recouvrir et prolonger l'actuelle toiture, au niveau du local poubelles).

Plusieurs devis de portail pour l'école de garçons sont présentés. Le Conseil Municipal valide la proposition de la société M.A.L Louhans, pour un portail et un portillon côté Est et un autre portail côté Ouest de la cour d'école.

AFFAIRES DIVERSES

Diverses informations sont communiqués au Conseil Municipal : projet de carte des types d'urbanisation relatif au SCOT, montant de DETR attribuée à la commune concernant les aménagements dans la cour de l'école des garçons et acquisition de mobilier s'élevant à 17 127 € soit 30 % du montant total des travaux, compte-rendu de la commission cimetièrre, finition du journal municipal, avancée du projet de lotissement aux Amortets par la SEMCODA, compte-rendu de la réunion avec la SAUR concernant l'assainissement collectif, information sur la fermeture pendant 15 jours du centre aquatique Aquabresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**